

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 07 février 2017

Convocation du 01/02/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 14/02/2017.

L'an deux mil dix-sept, le sept février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Mireille FOURMOND, Thierry MARCHAU, Armelle PONCET

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir : de Nicolas DAVIAUD à Roger FRESNEAU
de Dominique GIRARD à Christophe GAIGNON

DCM 2017-09

Fondation du patrimoine

Ayant entendu l'exposé de Mr le Maire,

Les ministères de la culture et des finances ont autorisé la Fondation du Patrimoine à délivrer un label à des particuliers, propriétaire d'un bâtiment, dès lors qu'il est visible de la voie publique.

La Fondation du Patrimoine peut donc nous aider à participer à la mise en valeur de notre commune par la sauvegarde de notre Patrimoine légué par nos anciens et que nous transmettrons à nos enfants.

Pour ce faire, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2017 s'élève à 75 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'adhérer à l'unanimité des membres présents à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2017 par le versement d'une cotisation s'élevant à 75 € (soixante-quinze euros).

DESIGNE Mr le Maire pour représenter la commune auprès du délégué départemental de la Fondation du Patrimoine

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 13/02//2017
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 14/02/2017
Et de la publication, le 14/02/2017

